

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 751 (1992)  
concernant la Somalie****Note verbale datée du 7 mai 2004, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente de la Jordanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et, se référant à la note verbale n° SCA/1/04(03) de ce dernier, en date du 23 février 2004, a l'honneur de l'informer qu'il n'existe aucune forme de coopération militaire que ce soit entre les autorités jordaniennes et la Somalie. Le Gouvernement jordanien applique l'embargo total décrété sur les livraisons d'armes et de matériel militaire à la Somalie et réaffirme son attachement aux résolutions du Conseil de sécurité à cet égard.

---

